



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

étudiants

Question écrite n° 88616

### Texte de la question

Mme Danielle Auroi attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question des archives étudiantes. Les organisations étudiantes et les différents acteurs des archives et mémoires étudiantes ont alerté à plusieurs reprises le Gouvernement sur la nécessité de sauvegarder et valoriser au plan national ce pan de notre patrimoine commun. La Cité des mémoires étudiantes, structure associative ayant pour vocation la sauvegarde et la valorisation des ressources documentaires et des archives de ces engagements étudiants, a signé récemment une convention avec le ministère de la culture et de la communication permettant de conserver et communiquer ces archives de dimension nationale. Malgré les soutiens de la région Ile-de-France, des villes d'Aubervilliers et de Paris et de celui du ministère de la culture, la Cité n'a toujours pas les moyens financiers de mener à bien cette mission patrimoniale. Il serait à cet égard souhaitable que d'autres ministères, au premier rang duquel le ministère de l'éducation nationale, apportent également un soutien financier. Aussi, elle souhaiterait savoir si le ministère envisage de répondre favorablement à cette demande.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Danielle Auroi](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (3<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88616

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 septembre 2015](#), page 7122

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)